



**SPP et PATS
SDIS du RHONE**

Monsieur le Président du
Comité d'hygiène et de
sécurité du SDIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

Lyon, le 3 novembre 2008

Objet : santé et port des Appareils Respiratoires Isolants à Circuit Fermé (ARICF)

Monsieur le Président,

Le 28 octobre dernier, des responsables de la maintenance des Appareils Respiratoires Isolants à Circuit Fermé du centre d'intervention Lyon-Rochat ont découvert, en effectuant des opérations d'entretien, des particules noirâtres dans le poumon plastique (ou sac respiratoire) d'un appareil BG 4.

Inquiets quant aux incidences que cela pourrait avoir sur la santé de nos collègues qui utilisent ce même type de matériel, nous avons immédiatement contrôlé ceux du CI Duchère qui étaient en départ opérationnel et en remplacement. Nous avons découvert que les poumons ne contenaient pas de particules noirâtres mais des particules de chaux entre les coutures ; en les secouant légèrement ces particules se sont dispersées.

Après un démontage minutieux, nous avons constaté qu'il n'y avait pas de filtre entre le poumon et le masque et que par conséquent les porteurs pouvaient inhaler ces particules.

Au regard de toutes ces constatations, nous vous demandons de bien vouloir nous faire savoir si il y a un risque à court ou long terme pour la santé des porteurs de ce type d'appareil.

En espérant que notre courrier retiendra toute votre attention et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre haute considération.

Copie à :
DD SIS

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN